

# Philosophie de la biodiversité

## Petite éthique pour une nature en péril

Virginie Maris est l'auteur de l'excellent livre *Philosophie de la biodiversité - Petite éthique pour une nature en péril* (Buchen/Chastel, 2010) où elle montre que la réponse à donner au problème environnemental et au déclin de la biodiversité se trouve non pas dans la science et la technique mais dans la philosophie, dans les questions que nous devrions nous poser individuellement et collectivement. Extrait : *La crise de la biodiversité n'est pas une crise technique, une inadéquation temporaire entre nos outils et les contraintes physiques de l'environnement. Il ne suffira pas, comme nous y invitent les apôtres du développement durable, de remplacer le pétrole par des éoliennes, de replanter des arbres, de peindre en vert les vitrines de la grande distribution et les bordures d'autoroutes. En multipliant l'offre de solutions technologiques, on ne fait que détourner le regard : on s'évertue à chercher de meilleurs moyens sans jamais questionner les fins.*

Ci-dessous vous trouverez un article de Virginie Maris à propos de l'actuelle extinction massive des espèces et des dangers que constitue la marchandisation des enjeux de conservation. Cet article a été publié par Ecorev (Revue critique d'écologie politique) qui nous l'a aimablement transmis.

FL, pour le mpOC-Liège

Document disponible sur le site [www.liege.mpOC.be](http://www.liege.mpOC.be)

---

## De la nature aux services écosystémiques

### Une commodification de la biodiversité

Virginie Maris\*

Ecorev n° 38, [Quelle\(s\) valeur\(s\) pour la biodiversité ?](#) Décembre 2011

Revue critique d'écologie politique, [ecorev.org](http://ecorev.org)

\* *Philosophe, chargée de recherche au CEFE/CNRS (Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive de Montpellier)*

Le diagnostic est sans appel : nous assistons à une véritable crise de la diversité du vivant. Le rythme d'extinction des espèces apparente notre époque à un épisode d'extinctions massives, le sixième recensé dans l'histoire de la vie sur notre planète. Si cet épisode s'amorce dès la fin des dernières glaciations, à l'occasion des grandes migrations humaines il y a plus de 13200 ans, une accélération vertigineuse des extinctions d'espèces et de la dégradation des habitats naturels s'opère avec l'avènement de la société industrielle. Cette transformation majeure de la biosphère est le fait exclusif des activités d'une seule espèce, la nôtre. A travers la crise de la biodiversité, c'est la modernité dans son ensemble qui est questionnée, tant dans le rapport qu'elle a instauré entre humains et non-humains, assumant l'instrumentalisation radicale des seconds au service des premiers, que dans le rapport entre les humains eux-mêmes, prescrivant une croissance et une consommation sans borne, aux dépens de la justice et de l'équité entre personnes et entre peuples. Loin d'assumer cette remise en cause, la mode actuelle est à l'intégration du problème du déclin de la diversité du vivant au sein des logiques néo-libérales dominantes. La biodiversité est en passe de

devenir une commodité parmi d'autres. Nous décrirons ici la séquence de paradigmes qui a conduit à cette tentative de commodification, puis nous montrerons qu'une telle commodification n'est ni possible ni souhaitable.

### Une succession de paradigmes

#### *La protection de la nature*

Dès la fin du XIXe siècle, on assiste à une prise de conscience de l'effet délétère de certaines activités humaines sur les milieux naturels. C'est alors que se cristallise une communauté environnementaliste internationale, dont témoigne la tenue en 1923 du premier congrès international pour la protection de la nature puis la création en 1948 de l'Union Internationale pour la Protection de la Nature. Cette communauté est principalement composée de naturalistes, de scientifiques, d'artistes, appartenant à une certaine élite culturelle et scientifique des pays occidentaux. On parle alors de protection de la nature, en mettant l'accent sur la préservation de la nature sauvage, sans négliger toutefois une nature patrimoniale plus

anthropisée ou encore la conservation des ressources naturelles.

### **La conservation de la biodiversité**

Une première mutation de cette conception « traditionnelle » de la protection de la nature s'opère au milieu des années 80, alors qu'un véritable champ scientifique s'organise autour du problème de l'érosion de la diversité biologique : c'est la naissance de la biologie de la conservation qui se constitue comme véritable discipline scientifique. Dans la foulée de la publication par Edward O. Wilson de « Biodiversity », actes du National Forum on Biological Diversity qui s'est tenu à Washington en 1986, le néologisme « biodiversité » va progressivement remplacer toute référence à la nature dans les sphères scientifiques, politiques et militantes. On commence alors à parler de conservation de la biodiversité et l'on s'intéresse à la diversité du vivant à ses différents niveaux d'organisation (gènes, espèces, écosystèmes). Cette première mutation est caractérisée par une forte *scientifisation* des enjeux de protection de la nature.

### **La gestion des services écosystémiques**

Une seconde mutation s'observe au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle, alors que se généralise la référence à la notion de services écosystémiques. Le *Millennium Ecosystem Assessment* (2), grande étude internationale qui se propose de faire le bilan sur l'état des écosystèmes à travers la planète, consacre cette notion en la mettant au cœur de sa grille d'analyse. Les services écosystémiques y sont définis comme étant les services rendus par les écosystèmes aux êtres humains. Ils sont classés selon quatre types : les services d'approvisionnement, qui représentent tous les biens directement prélevés dans les milieux naturels (chasse, pêche, foresterie, etc.) ; les services de régulations qui correspondent à des fonctions écologiques dont nous retirons certains bénéfices indirects (régulation des pollutions, des maladies, cycle de l'eau, stabilisation du climat, etc.) ; les services culturels, qui renvoient aux différentes valeurs de non-usage qui peuvent être attribuées aux milieux naturels (valeurs récréatives, esthétiques, éducatives, spirituelles ou encore morales (3)) ; et enfin les fonctions de support qui ne représentent pas des services à proprement parler mais sont la condition nécessaire à la production de toutes les autres fonctions (production primaire, formation des sols, etc.). Dans cette perspective, la nature n'est plus considérée que sous le seul angle des bénéfices qu'elle apporte aux communautés humaines. Cette seconde mutation procède d'une véritable *instrumentalisation* de la nature, dans la mesure où elle entérine la perspective selon laquelle la valeur des entités naturelles ne relève plus que de son utilité, directe ou indirecte, pour les êtres humains.

### **L'évaluation économique des services écosystémiques**

Nous assistons actuellement à l'avènement d'un quatrième temps, qui est une suite logique mais non nécessaire de la séquence qui le précède. Après que la question de la nature soit devenue une question

d'experts, puis que sa valeur ait été réduite aux seuls bénéfices qu'elle procure aux êtres humains, la mode est aujourd'hui à l'évaluation économique de cette valeur et à l'élaboration d'outils de conservation fondés sur ce type d'évaluation.

En France, un rapport du Conseil d'Analyse Stratégique dirigé par Bernard Chevassus-au-Louis se chargeait, en 2009, de faire le point sur les méthodes d'évaluation économiques de la biodiversité et des services écosystémiques et de produire des valeurs monétaires de références, au moins pour les écosystèmes forestiers métropolitains (4). A l'échelle internationale, la commission européenne a mandaté le banquier indien Pavan Sukhdev pour diriger une étude de grande envergure sur *l'Economie des écosystèmes et de la biodiversité* (5).

Si l'évaluation économique des services rendus par les écosystèmes suscite un tel engouement, c'est en grande partie pour accompagner et faciliter la mise en place de nouveaux outils de conservation, qui ne se fondent plus seulement sur le réglementaire mais empruntent largement aux mécanismes de marché, d'offre et de demande, de calcul coût-bénéfice. Comme l'affirment les champions du greenwashing, « la biodiversité ne doit plus être une contrainte, mais une opportunité ! ».

Les paiements pour services écosystémiques représentent une première famille de mécanismes de conservation fonder sur une incitation économique. Il s'agit de rémunérer les bonnes pratiques d'acteurs publics ou privés afin d'encourager des comportements favorables à la conservation de la biodiversité. C'est par exemple le cas des différents mécanismes REDD pour la protection des forêts au titre de leur capacité de stockage de carbone portés par l'ONU et actuellement en phase d'expérimentation, qui proposent de compenser certains acteurs pour le manque à gagner lorsqu'ils s'abstiennent de détruire des forêts tropicales. C'est alors le « coût d'opportunité » qui devrait théoriquement servir de base à la fixation des subventions.

Les banques de compensation relèvent d'une autre approche, qui tend à internaliser les externalités négatives des activités destructrices de biodiversité. La loi sur l'environnement de 1976, renforcée par les accords du Grenelle de l'environnement, oblige les porteurs de projets à éviter puis à réduire leur impact sur les milieux naturels. Lorsque des dommages résiduels demeurent, ils sont dans l'obligation de compenser ces impacts. Les phases d'évitement et de réduction sont souvent bâclées, et la compensation était jusqu'à récemment mal encadrée et peu contrôlée. D'où l'idée d'ouvrir un marché de la compensation, sur lequel des opérateurs offrent à la vente des « actifs de nature » pour permettre aux destructeurs de s'acquitter facilement de leurs obligations. C'est par exemple ce que propose en France la CDC-Biodiversité, qui, après avoir acquis un verger en plaine de Crau et entamé un projet de restauration écologique sur le site (6). Ici, c'est le « coût de restauration » qui devrait servir de base à la mise à prix.

La comptabilité verte est une autre façon d'utiliser les évaluations économiques dans une démarche de conservation de la biodiversité. Il s'agit d'intégrer dans les indicateurs économiques les coûts et les bénéfices en termes de capital naturel et de fonctionnement des écosystèmes. Au niveau des entreprises, cela peut prendre la forme d'un bilan écologique qu'il faudrait ajouter ou, le plus souvent, retrancher du bilan comptable traditionnel. Au niveau des États, des propositions ont été faites afin de calculer un PIB-vert, qui permette de corriger le Produit Intérieur Brut en prenant en compte l'incidence des activités économiques sur l'environnement. Cette démarche s'apparente à un calcul « coût/bénéfice » dans lequel on n'aurait pas omis de considérer les coûts liés à la dégradation des écosystèmes.

Le fait de justifier la protection de la nature exclusivement sur la base d'arguments économiques, ou de fonder sa protection sur des outils directement empruntés aux logiques des marchés, représente une troisième mutation, qui peut être qualifiée de *commodification* de la nature.

### Une commodification de la nature

La défense de ces évaluations et de ces mécanismes se fonde bien souvent sur un argument soi-disant pragmatique qui procède de la façon suivante : « cela fait plus de trente ans que l'on sonne l'alerte, le déclin de la biodiversité continue de s'accélérer, c'est l'économie qui mène le monde et c'est donc par une meilleure prise en compte de la nature par les acteurs économiques qu'il faut passer pour parvenir à inverser la tendance ». Non seulement l'efficacité d'un tel argument reste à prouver, mais il pourrait même s'avérer contre-productif vis-à-vis des fins qu'il se fixe.

La notion de commodité est empruntée à Marx (7), qui décrit la façon dont le système capitaliste transforme les biens et les services en commodités, c'est-à-dire en objets de valeurs quantifiables et échangeables, généralement via des mécanismes de marché. La valeur intrinsèque ou la valeur d'usage de quelque chose ou de quelqu'un se voit alors éclipsée au bénéfice de sa valeur d'échange, autrement dit, de son prix. La transformation d'un bien ou d'un service en commodité implique trois pré-requis :

L'objet de l'échange doit être *réductible*, c'est-à-dire qu'il doit être possible de le délimiter. Dans le cas qui nous intéresse, il faut pouvoir individualiser, compartimenter certains éléments ou certaines fonctions des écosystèmes.

L'objet de l'échange doit être *appropriable*, c'est-à-dire que l'on doit être en mesure de déterminer qui est le propriétaire légitime d'un bien ou d'un service fourni par les écosystèmes, que ce propriétaire soit individuel ou collectif.

Enfin, l'objet de l'échange doit être *substituable*. La commodification se fonde justement sur l'attribution d'une valeur d'échange aux biens et aux services fournis par les écosystèmes, elle postule donc de la

possibilité de substituer des biens ou des services de valeurs équivalentes.

Si l'on reprend les trois pré-requis de la commodification, on verra que chacun d'entre eux soulève d'importants problèmes qui, s'ils sont négligés, risquent de renforcer les pressions sur la biodiversité.

### Le problème de la réduction

Si l'écologie nous offre bien une certitude, c'est celle de la complexité des écosystèmes. Il est impossible de chosifier, de compartimenter les fonctions des écosystèmes ou leurs composantes, parce que celles-ci sont en constante interaction. Si l'on ne raisonne qu'en termes d'absorption de carbone et que l'on plante des forêts d'eucalyptus très productives en biomasse, on risque d'éroder les sols et de bouleverser le cycle de l'eau, avec une captation trop massive de l'eau disponible. Si cet exemple est peut-être un peu trivial, il n'est pas difficile de montrer que la trajectoire des écosystèmes dépend d'un entrelacs d'interactions extrêmement complexes pour lesquelles il est très difficile de déterminer les conséquences de la maximisation ou de la réduction d'une fonction sur les autres fonctions.

### Le problème de l'appropriation

Pour établir un système d'échange, il faut d'abord déterminer qui est le propriétaire légitime du bien à échanger. Puisque l'on se concentre exclusivement sur les services rendus par les écosystèmes aux êtres humains, on postule que les humains peuvent légitimement s'approprier l'ensemble des ressources et des fonctions des écosystèmes. Cette perspective est parfaitement en phase avec l'anthropocentrisme dominant en Occident, cette idée que l'être humain serait le seul être doté d'une valeur en lui-même et que tout le reste du vivant et du non-vivant n'aurait de valeur qu'instrumentale, à la mesure de son utilité pour les humains. Cette posture qui place l'homme au centre de tout n'est certainement pas étrangère à la crise à laquelle nous assistons aujourd'hui. L'approche par services, et plus encore la commodification de ces services, proscrivent toute réflexion de fond sur la place de l'humain dans le monde naturel.

Quand bien même on se refuse à remettre en cause le postulat anthropocentriste, la question demeure de savoir qui, parmi les humains, seront les propriétaires légitimes d'un service écosystémique. De nombreux services ne sont ni plus ni moins que des fonctions écologiques, qui ne nécessitent ni investissement de capital, ni travail humain. On ne peut donc pas appliquer la démarche chère à John Locke qui consiste à considérer que c'est en mêlant notre travail à la terre que celle-ci devient nôtre : « [L'homme] mêle son travail à tout ce qu'il fait sortir de l'état dans lequel la nature l'a laissée, et y joint quelque chose qui est sien. Par là, il en fait sa propriété. Cette chose étant extraite par lui de l'état commun où la nature l'avait mise, son travail lui ajoute quelque chose, qui exclut le droit commun des autres hommes. » (8). Dans les faits, ceux qui bénéficieront les plus systématiquement des échanges sont soit les particuliers déjà titulaires de

droits de propriété bien définis, donc les plus privilégiés, soit des entités collectives suffisamment puissantes pour revendiquer un droit de propriété, généralement des corporations privées, soit encore les États. Les communautés locales, en particulier celles pour lesquelles la notion même de propriété privée est étrangère, bénéficient rarement de ces mécanismes.

### **Le problème de la substitution**

Particulièrement manifeste dans les approches par compensation, l'idée qu'il est possible de détruire ici à condition de recréer là-bas est à la fois illusoire du point de vue écologique et dangereuse du point de vue philosophique. Écologiquement tout d'abord, parce que les écosystèmes que nous connaissons sont généralement le fruit d'une longue histoire, faite de mécanismes écologiques complexes, d'interactions multiples entre systèmes naturels et sociétés humaines et d'aléas historiques souvent non-reproductibles. Il faut plusieurs siècles pour obtenir une forêt ancienne. Les coussouls de Crau sont l'héritage d'un pastoralisme millénaire. Les tourbières nous renseignent sur l'âge du Fer, il y a presque 3000 ans. En aucun cas la temporalité des mécanismes de compensation par restauration écologique de milieux naturels, qui envisagent au mieux un suivi sur une ou deux décennies, ne peut s'accommoder de ce temps long des milieux naturels. Philosophiquement ensuite, parce qu'elle entretient cette *hybris humaine*, orgueil de la modernité qui nous fait croire que nous nous sommes affranchis des contraintes naturelles et que nous pouvons à loisir créer un monde à notre image ou à notre service. La longue et funeste liste des grandes catastrophes environnementales de ce dernier siècle devrait pourtant inciter à une plus grande humilité : Bhopal, Tchernobyl, Deepwater Horizon, Fukushima sont autant de preuves de l'impuissance des humains face à leurs propres œuvres. A la technophilie naïve qui voudrait que tout capital naturel ou fonction écologique puisse être substitué par des artefacts humains s'ajoute une nouvelle arrogance, celle de l'ingénierie écologique, qui entretient l'illusion selon laquelle les écosystèmes seraient un matériau malléable que nous pouvons optimiser ou recréer à notre guise.

### **Conclusion**

Il y a un véritable péril symbolique à laisser partout s'insinuer l'idée que toutes les valeurs sont mesurables et échangeables. De même qu'en chiffrant l'intérêt économique que l'on retire de nos relations avec nos amis on risque fort de dissoudre la notion même d'amitié, la réduction de la nature à un simple pourvoyeur de biens et de services susceptibles de faire l'objet d'échanges marchands ne peut que précipiter sa dégradation.

De tout temps, le politique s'est chargé de biens communs et de valeurs non-instrumentales. Nous n'attendons pas que l'éducation, la santé, le bien-être des citoyens, soient économiquement rentables. Tout du moins n'est-ce pas la rationalité qui a présidé à

l'élaboration des États Providence que nous connaissons en Europe. La protection de la nature a longtemps été considérée comme un bien commun de cet ordre, elle s'est fondée sur des lois, des réglementations, des politiques de sensibilisation relativement indifférentes aux marchés ou à l'efficacité économique. Or chaque pas que le politique cèdera à cette logique marchande est un aveu de défaite du politique en général. Alors que la crise de la biodiversité devrait nous inciter à une réévaluation profonde de nos valeurs et de nos représentations, qu'elle questionne les fondements de la modernité autant que l'hégémonie occidentale, la pire chose que nous puissions faire est de nous crispier sur cela même qui cause le problème actuel. La déclaration de la suprématie de la logique économiste dans les affaires humaines a tout d'une prophétie auto-réalisatrice. A répéter que c'est l'argent qui mène le monde, les autres logiques sont discréditées, les voix discordantes se censurent, les alternatives sont d'emblée écartées et l'on finit en effet par ne plus penser qu'en termes économiques.

Descartes nous voulait maître et possesseur de la nature. Darwin nous a appris que nous ne possédions rien, mais que nous ne sommes que les compagnons de voyage d'une myriade d'autres espèces dans l'Odyssée de l'évolution. L'écologie contemporaine nous démontre quant à elle que nous ne pouvons maîtriser des systèmes d'une complexité telle que le plus grand enseignement que nous en puissions tirer est celui de l'humilité et qu'il serait bien plus intelligent de s'ajuster à la nature que d'essayer de la dompter.

### **Références**

- (1) E.O. Wilson (Ed.). *Biodiversity*. National Academy Press, Washington D.C., 1988.
- (2) *Millenium Ecosystem Assessment. Ecosystem and Human Well-Being – Current State and Trends*. Island Press, Washington D.C., 2005.
- (3) V. Maris. *Philosophie de la biodiversité – petite éthique pour une nature en péril*. Buchet-Chastel, Paris, 2010.
- (4) B. Chevassus-au-Louis et al. *L'économie de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes : contribution à la décision publique*. Rapport du Centre d'Analyse Stratégique, Paris, 2009.
- (5) P. Kumar (ed.). *The Economics of Ecosystems and Biodiversity: Ecological and Economic Foundations*. Earthscan, Oxford, 2010.
- (6) A. Béchet. « La nature, dernière conquête de la finance ». *EcoRev'*, 36.
- (7) K. Marx. *Le Capital – Livre 1* (1867). Presses Universitaires de France, Paris, 1993.
- (8) J. Locke. *Traité du gouvernement civil* (1690). Flammarion, Paris, 1999.